Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260504-D_29AVR26_01-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S.
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	11	11

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, les vingt-neuf Avril, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sainte-Hélène, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, Maire et Présidente du CCAS.

Date de la Convocation : 15 Avril 2026
Présents : Madame Christèle PERREL Présidente
Mesdames Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Marie-Pierre LE NEZET, Nadia PICHON, Hervelyne COUEDO
Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

Secrétaire de séance : Gladys LE SAUSSE

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Objet : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mme La Présidente procède à la mise en place du conseil d'administration du CCAS et expose que le Conseil Municipal, lors de la séance du 20 Mars 2026, a fixé le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS à 10.

Aussi, outre son président, le Conseil d'Administration comprend en nombre égale au maximum :

- 5 membres élus en son sein à la représentation proportionnelle lors du Conseil Municipal :

Gladys LE SAUSSE	Ensemble, Continuons d'Agir pour Sainte-Hélène
Hélène PADELLEC	Ensemble, Continuons d'Agir pour Sainte-Hélène
Karine CONQUER	Ensemble, Continuons d'Agir pour Sainte-Hélène
Philippe DOUSSINEAU	Ensemble, Continuons d'Agir pour Sainte-Hélène
Colette FOUILLOUX	Ensemble, Continuons d'Agir pour Sainte-Hélène

- 5 membres nommés par le Maire parmi lesquels 4 doivent être représentants :

  - ✓ D'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et luttant contre les exclusions
  - ✓ D'une association familiale, désigné sur proposition de l'Union Départementale des associations familiales.
  - ✓ D'une association de retraités et de personnes âgées du département.
  - ✓ D'une association de personnes en situation d'handicap du département

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260504-D_29AVR26_01-DE

Aussi un appel à candidature a été affiché le 25 Mars 2026 avec comme date limite des candidatures, le 15 Avril 2026. Suite à la réception des dites candidatures, un arrêté municipal a été pris pour nommer les administrateurs extérieurs :

Vincent ROCHE	Membre associatif de la commune
Nadia PICHON	Membre UDAF 56
Hervelyne COUEDO	Membre référent aidant et personnes en situation d'handicap,
David ROLLAND	Membre œuvrant dans le domaine de l'insertion, de l'action sociale et luttant contre les exclusions.
Marie-Pierre LE NEZET	Membre œuvrant dans le domaine sanitaire et sociale pour le DPT 56

Madame la Présidente présente les membres nommés :

Vincent ROCHE – membre désigné
A déjà été Administrateur du CCAS en tant qu'élu. Il a souhaité occuper à nouveau cette fonction. Il est en retraite et membre actif au sein d'une association communale.

Madame Nadia PICHON – membre désigné
A déjà été administratrice du CCAS et représentante à l'UDAF 56 lors du précédent mandat. Elle a souhaité occuper à nouveau cette fonction. Elle est infirmière, membre associatif dans différentes associations locales et impliquée pour la sensibilisation des dons d'organes et de tissus.

Hervelyne COUEDO – membre désigné
Déjà engagée à titre bénévole au sein du CCAS sur de multiples activités, Elle a souhaité s'engager sur cette fonction en tant qu'administratrice. Elle est aide-soignante en retraite et membre de plusieurs associations locales dont les semeurs de santé.

David ROLLAND – membre désigné
Travailleur social au sein du Service social Maritime « SSM », il vient d'arriver sur notre commune et a souhaité mettre ces compétences professionnelles pour œuvrer dans le domaine de l'action sociale, de l'insertion, en luttant contre les exclusions.

Marie-Pierre LE NEZET – membre désigné
A déjà été administratrice du CCAS lors du précédent mandat. Elle a souhaité occuper à nouveau cette fonction.
Elle travaille comme assistante familiale et est présente aux instances de l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour le département 56.

Madame la présidente indique que, selon les dispositions en vigueur, les séances doivent obligatoirement avoir lieu une fois par trimestre. Cependant, dans la pratique, le Conseil d'Administration peut se réunir autant de fois que nécessaire. Les réunions se tiennent en salle du conseil municipal. Les convocations sont adressées 3 jours francs avant la date de la réunion.

Afin de pouvoir assurer un quorum, les administrateurs sont invités à signaler leur présence par retour de mail. En cas d'absence, une procuration peut éventuellement être donné à un administrateur, selon le modèle communiqué. Ladite procuration sera alors, soit adressée par mail ou déposée au secrétariat de la mairie, soit remise à la secrétaire avant le début de chaque séance.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est installé.

Faite et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour expédition conforme, le 29/04/2026 à Sainte-Hélène

La Présidente du CCAS,
Mme Christèle PERREL

